

Les maires de Toul* (1860-1898)

Donat DESLOGES

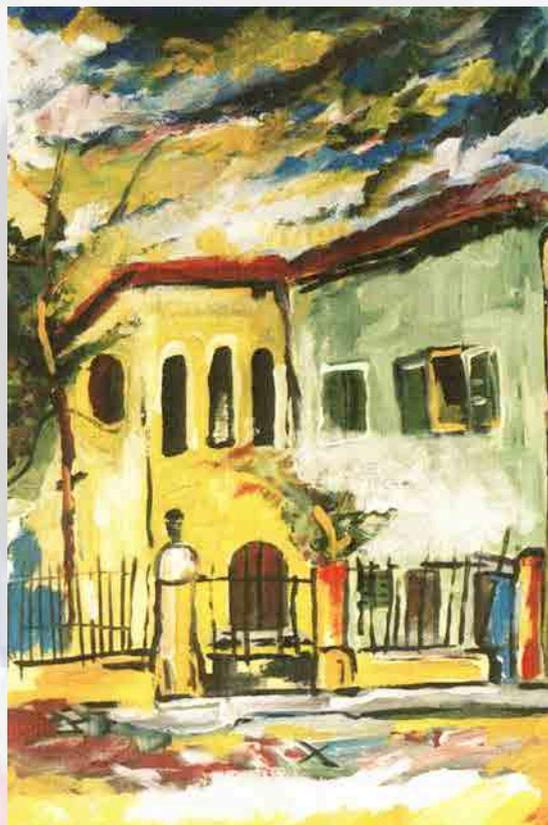
Capitaine de Cavalerie en retraite
Maire de Toul de 1860 à 1871

Après la démission de François Drouard en juin 1860, un décret impérial nomme Donat Desloges maire de Toul, Auguste Ferry, ancien notaire, et Léon Denis, avocat, adjoints au maire. La loi du 5 mai 1855 fixait la durée du conseil municipal à 5 ans. L'empereur pouvait nommer le maire et les adjoints même en dehors des membres du conseil municipal qui eux étaient soumis aux votes des électeurs.

Donat Desloges est né à Vitrey (Haute-Saône) en 1798. Capitaine de cavalerie, officier de la Légion d'Honneur en 1866. En 1815, il participe à la défense du pays. Après sa démission de l'armée, il vient se fixer à Toul. En 1855, il est élu conseiller municipal avec le plus faible nombre de voix.

En 1861, Paul Denis adjoint au maire, donne sa démission car il est nommé juge de paix du canton de Gerbéviller. Il est remplacé par Jean-Baptiste Dieu, commissaire priseur, par décret impérial du 24 avril 1861. Aux élections municipales de 1865, le maire, Donat Desloges, obtient le plus grand nombre de suffrages, 1 228 voix, suivi par Jean-Baptiste Dieu, adjoint, 1 222. Auguste Ferry, le deuxième adjoint n'obtient que 943, mais plus que l'ancien maire François Drouard, 724. Claude Camille, futur député, ne rassemble que 421 voix. Le maire et les deux adjoints sortants sont reconduits dans leurs fonctions par décret du 15 août.

Donat Desloges, durant ses deux mandats, se donne comme priorité l'amélioration du bien-être de ses administrés. Il fait construire de nouvelles fontaines, lance un vaste programme d'assainissement des rues par la construction d'égoûts et installe l'éclairage au gaz. En 1862 et 1863, il accorde des subventions pour la construction d'un temple protestant et d'une synagogue. On lui doit également la chapelle de l'hôpital et d'importants travaux au cloître de la collégiale Saint-Gengoult. Chaque année, il fait distribuer des livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus méritants. En 1865, le maire demande au ministre de la Guerre de renforcer la garnison, compte tenu des efforts fait par la Ville qui avait pris en charge la construction du camp de manœuvre.

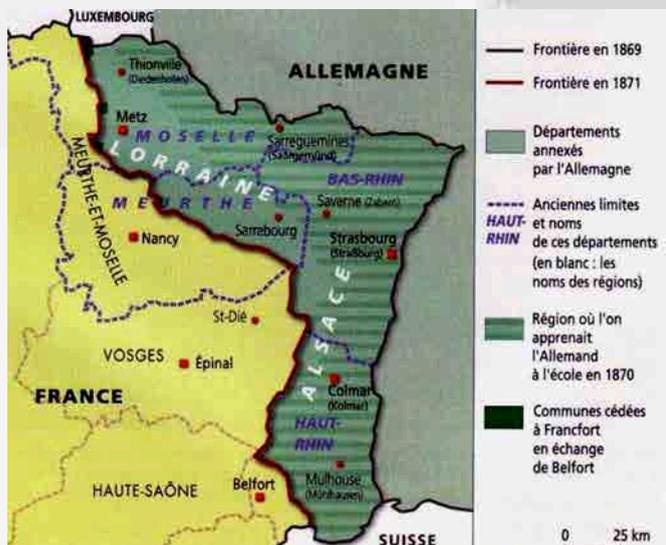


La synagogue (Peinture de Thérèse Howald)

Le 18 février 1870, sur la proposition d'un conseiller municipal, les élus municipaux émettent le vœu que le maire de Toul et ses adjoints soient élus, à l'avenir, par le conseil municipal.

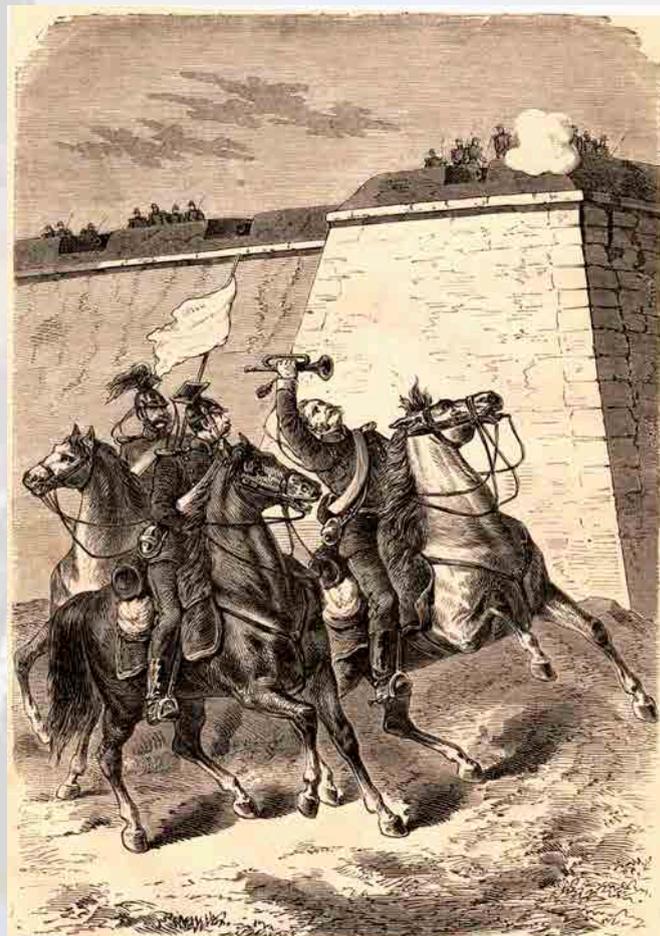
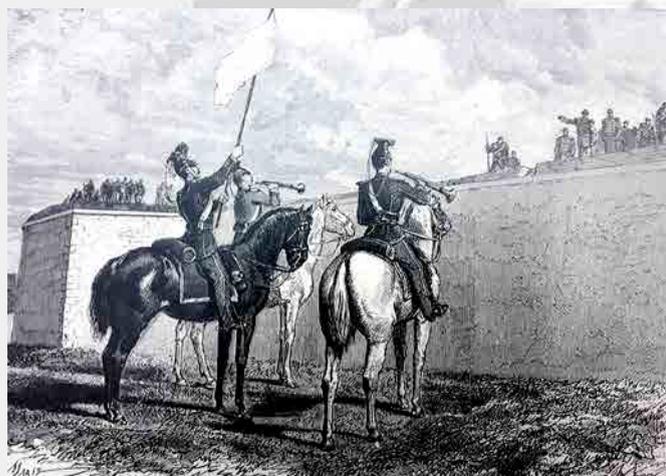
À la veille du conflit avec l'Allemagne, la ville de Toul compte 8 000 habitants. Les remparts, construits sur les plans du maréchal Vauban, d'après l'historien et futur maire Albert Denis, sont en parfait état de défense mais l'artillerie est absolument insuffisante. La garnison comptait 2 290 hommes.

* La première partie de cette étude a été publiée dans le n° 125 des Etudes Toulouises



Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. Le maire de Toul, arrivant en fin de mandat, ne souhaitait pas se représenter. Les événements en décident autrement. Des élections pour le renouvellement du conseil municipal se déroulent le 7 août 1870, 19 conseillers sont élus, 4 sont en ballottage. Le deuxième tour des élections, prévu le 14 août, a dû être annulé. L'officier commandant le poste d'observation du Saint-Michel ayant signalé des cavaliers ennemis se dirigeant en direction de Toul, ce qui contraint les autorités à fermer les portes de la ville. Depuis le début de la guerre la France subissait d'importants revers, et les Prussiens avaient franchi la frontière entre le Rhin et le Luxembourg.

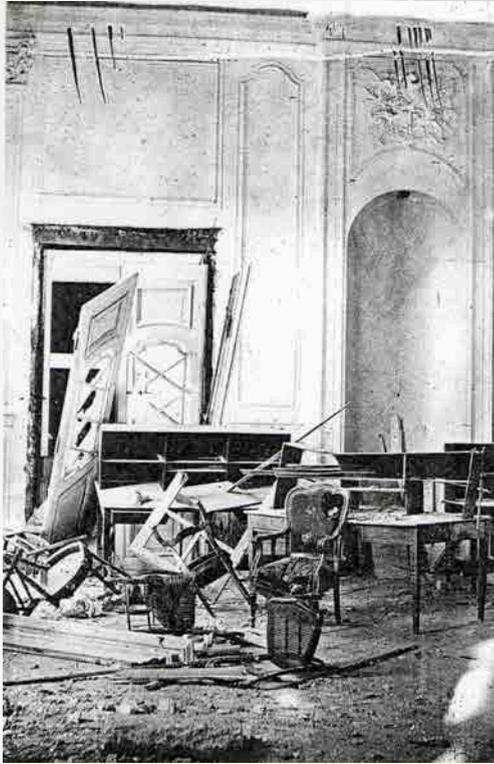
Le 14 août en fin d'après midi, un parlementaire se présente à la porte de Metz, au nom du grand duc de Wurtemberg. Il somme la place de se rendre dans les 24 heures. Refus sans appel du chef d'escadron Hück, commandant de la garnison. Le 16 août, cette fois c'est un général qui exige la reddition de la place et menace de bombarder la ville si le commandant persiste dans son refus. Hück n'a pas le choix, il doit se plier au règlement en cas de guerre, la place ne se rendra pas.



Cavaliers prussiens éconduits par l'autorité de la garnison (gravure allemande)

À 11h30, les Prussiens mettent leur menace à exécution ; une pluie d'obus s'abat sur la ville. La garnison riposte. Le feu cesse vers 5 heures, le bilan est lourd, 9 tués parmi les assiégés et 199 tués ou blessés côté allemand. En ville, plusieurs bâtiments sont partiellement détruits. À la demande de plusieurs habitants et de notables, une réunion se tient à l'hôtel de ville en présence du maire et du commandant Hück. Le premier magistrat demande au commandant « *de ne pas se laisser consommer d'inutiles sacrifices* ». Le commandant dans sa réponse objecte « *que les devoirs d'un commandant étaient prescrits par les lois* » et qu'il n'avait ni le droit ni la volonté de les enfreindre.

Jusqu'au 23 septembre, la ville va subir de nouveaux bombardements faisant de nombreuses victimes et d'importants dégâts aux habitations, à la cathédrale et à l'hôtel de ville. Le 3 septembre, l'ennemi apprend aux Toulousiens que Sedan vient de tomber, que Napoléon III a été fait prisonnier avec toute son armée. Le lendemain l'empereur est déchu et la République est proclamée.



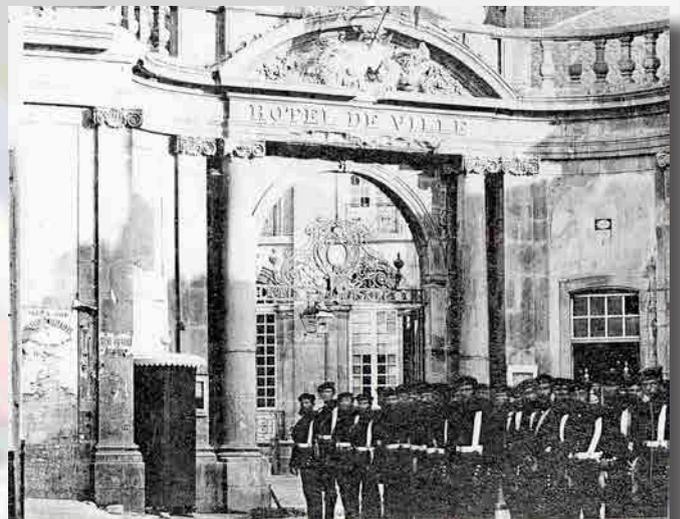
Intérieur de l'hôtel de ville après les bombardements



Angle des rues des Lombards et de la Lafayette



Table où a été signée la reddition de la ville



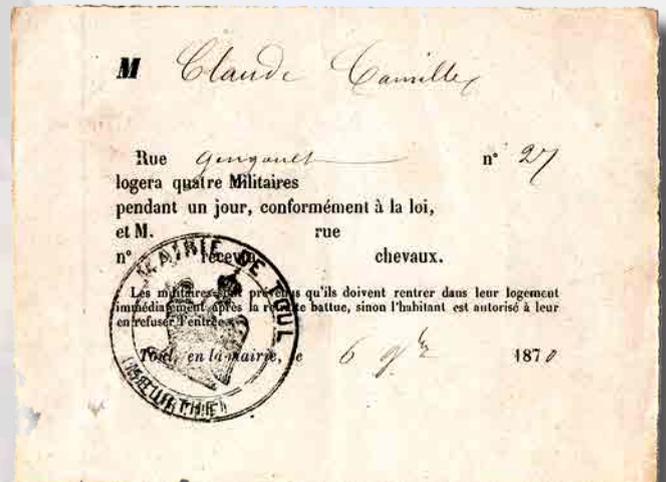
Poste allemand

Le maire Donat Desloges fait placarder un communiqué : *« Chers concitoyens, les événements, sont trop graves pour que nous ayons à y ajouter. Notre devoir est tout tracé. Il nous commande surtout de maintenir dans notre ville l'ordre et la tranquillité. L'union et la concorde, voilà les moyens d'atteindre ce but. Donnons notre concours aux mesures que l'autorité militaire prendra dans l'intérêt de la patrie et de la ville, et résumons nos sentiments dans le cri de : Vive la France »*. Le commandant Hück avait enjoint les Toullois à faire abstraction de leur aspiration politique.

Les habitants qui le souhaitent sont autorisés, au nom du grand duc de Wurtemberg, à quitter la ville. D'autres, en revanche, soutiennent les combattants en leurs prodiguant des soins et en assurant leur ravitaillement. Dans un décret, le gouvernement reconnaît que *« la ville de Toul a bien mérité de la patrie »*. Cette proclamation apporte un grand réconfort à la population. Après les bombardements du 23 septembre, le maire remet une lettre au commandant de la place, dans laquelle, au nom des habitants, il supplie *« de mettre un terme aux désastres qui accablent notre malheureuse cité. »*



Commandant Hück



Billet de logement

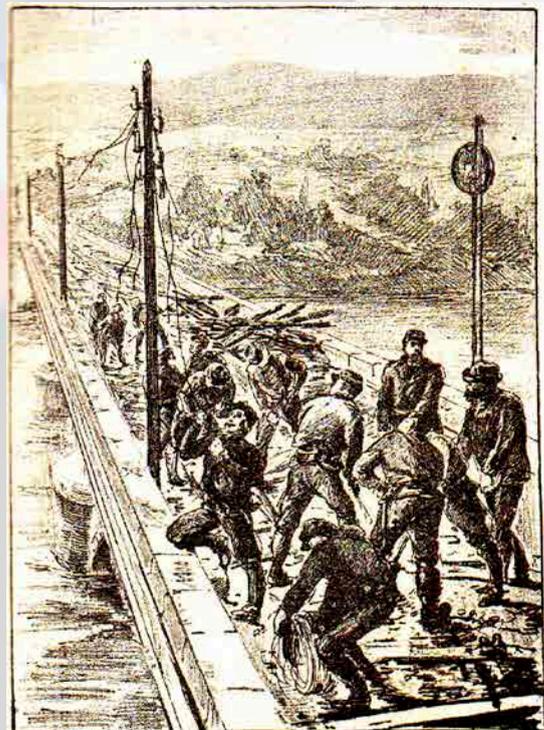
son arrêté du 27 octobre 1871, le conseil exprime un blâme au commandant pour avoir rendu la place « *avant qu'il n'y eût été fait brèche, et pour n'avoir pas détruit le matériel d'artillerie, la poudre et les munitions* » mais lui adresse des éloges pour « *avoir prolongé la résistance, malgré les instances réitérées du conseil municipal et les propositions avantageuses de l'ennemi* ». Le même conseil d'enquête déclare également « *que la population mérite des éloges pour son bon esprit ; il n'en est pas de même du maire, du conseil municipal et des principaux habitants qui, dès le 16 août, demandaient la capitulation, demande renouvelée à chaque bombardement* ».

Le commandant Hück réunit le conseil de défense pour étudier la demande du maire de Toul. Les membres du conseil reconnaissent que la garnison « *a fait jusqu'à ce jour tout ce qu'on pouvait attendre d'elle... dominée de tous côtés par une formidable artillerie de 60 pièces, elle se trouve aujourd'hui complètement paralysée* ».

Le conseil de défense émet l'avis qu'il y a lieu de « *prendre en considération la demande du conseil municipal* ».

À 4 heures, le commandant fait arborer le drapeau parlementaire sur une des tours de la cathédrale. La capitulation est, au nom du grand duc de Wurtemberg, signée entre le colonel De Krenski et le commandant de la place de Toul. Le commandant Hück ainsi que plusieurs officiers et soldats, qui avaient refusé de prendre l'engagement sur l'honneur de ne plus prendre les armes contre l'Allemagne sont envoyés en captivité. Le 24 septembre les vainqueurs prennent possession de la ville.

Plus tard, le commandant Hück dut répondre de sa décision de capituler devant le conseil d'enquête. Dans



Attaque du pont de Fontenoy

Durant l'occupation qui dura 2 ans et 10 mois, la ville recourut à des emprunts pour répondre aux exigences des Prussiens. Les habitants furent taxés d'un impôt par les occupants et au nom du grand duc de Wurtemberg pour l'entretien et le logement d'officiers prussiens et d'hommes de troupe.

Le 22 janvier 1871, des Chasseurs des Vosges font sauter le pont de chemin de fer de Fontenoy. En représailles, le village est incendié. Les Toulinois ne seront pas oubliés. La Ville devra payer plusieurs amendes : 1000 fr. parce que « on a tardé » à fournir une voiture pour le service de la poste ; 2000 fr. pour des coups de feu tirés dans les rues dans la nuit du 22 janvier. Le maire de Toul proteste. D'après l'enquête, il s'avère que les coups de feu ont été tirés par des soldats prussiens. Le gouverneur reconnaîtra 5 coups de feu sur 7, la ville dût payer l'amende. 600 fr. pour ne pas avoir éclairé six fenêtres alors que l'on venait de sonner l'alarme. Vexation supplémentaire, la Ville devra payer les cigares aux troupes d'occupation.

En 1870, Donat Desloges, au terme de son deuxième mandat, avait déclaré qu'il ne se représenterait pas. Un décret du 15 mai 1871, du président du Conseil des Ministres, Adolphe Thiers, nomme Edouard Deligny, avocat, maire de Toul, Nicolas Husson, pharmacien, 1^{er} adjoint et Etienne Manginot, manufacturier, second adjoint.

Donat Desloges décède le 15 août 1875. Jean Baptiste Dieu, ancien adjoint et le maire de Toul Edouard Deligny firent l'éloge du défunt. Le journaliste relatant les obsèques termine son article par ces quelques lignes : « le souvenir de M. Desloges restera dans tous les cœurs vraiment toulinois, car le bien-être de notre ville a été, pendant la cours de son administration, sa plus constante et sa plus



**Costume de maire
(pas celui de Desloges)**

chère préoccupation ». Sa veuve légua à la ville de Toul, sa maison rue Béranger qui fut affectée au gouverneur de la place de Toul. Après l'incendie de l'hôtel de Ville en 1939, la mairie s'y installa jusqu'en 1974. Un tableau représentant Donat Desloges en pied et portant la grande tenue de maire (*habit drap bleu national brodé d'argent, branches d'olivier aux collets..., chapeau à plumes noires avec ganse brodée d'argent, épée en argent à poignée de nacre, pantalon orné d'une bande en galon de soie noire, formée de feuilles de chêne et d'olivier*) a été détruit dans l'incendie de l'Hôtel de Ville.

Édouard Deligny.

Maire de 1871 à 1881.

Conseiller général du canton Toul-Nord de 1877 à 1883

Édouard Deligny est né à Toul le 1^{er} juin 1826. Après ses études au collège de Toul, au lycée à Nancy puis à la faculté de droit à Paris, il est reçu avocat le 4 septembre 1856 et ouvre un cabinet à Toul. En 1867 il est élu bâtonnier. Pressentant que l'élection du Prince Napoléon, 1^{er} président de la Deuxième République n'était qu'un tremplin pour le rétablissement de l'Empire, Édouard Deligny marque une méfiance à l'égard du régime. Le 2 octobre 1852, il refuse de signer une adresse au Prince Président qui vient d'échapper à un attentat, comme il refusera de signer la lettre de onze élus toulinois approuvant le coup d'état du 2 décembre 1852. Sous l'Empire, il fut de ceux qui défendirent les idées libérales.

La première tâche qui incombe à la nouvelle municipalité est d'instaurer des relations les moins mauvaises possibles avec l'occupant, ce qui n'était pas chose aisée compte tenu du caractère autoritaire du gouverneur allemand. Afin de soulager les charges qui pèsent sur les habitants pour l'entretien de la garnison, le maire intercède auprès du ministre des Affaires Étrangères, Jules Favre.

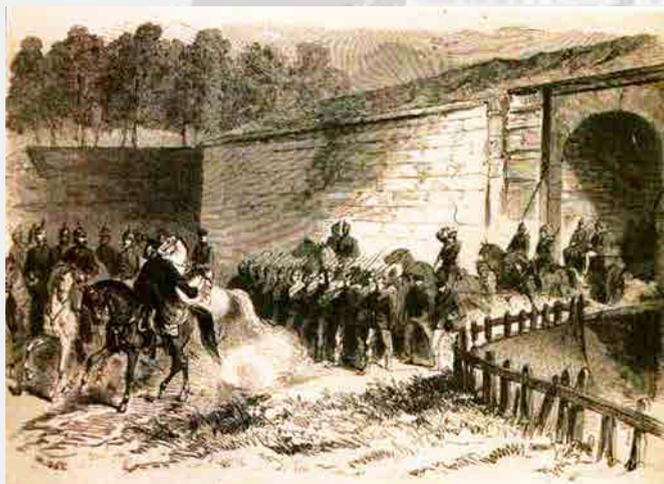
Le 22 mai 1871, le conseil municipal adresse des remerciements à l'ancien maire, Donat Desloges, et au 1^{er} adjoint, Jean-Baptiste Dieu, pour le zèle qu'ils ont constamment déployé dans leurs fonctions de maire et

d'adjoint. Peu de temps après sa nomination, Édouard Deligny et Albert Liouville, avocat à Paris, lancent l'idée d'un musée à l'hôtel de ville. Après un premier dépôt de livres, de dessins et de plâtres, alloués par le directeur des Beaux-arts, l'embryon d'un musée est constitué. Au fil des années, le musée va s'enrichir de nombreux dons.



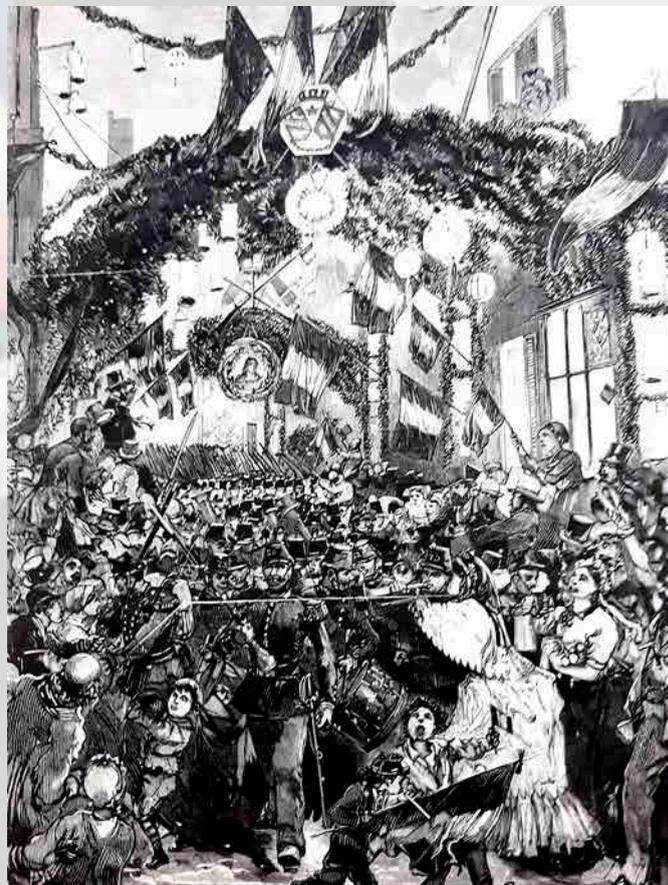
Trois salles de l'hôtel de ville sont affectées au musée dont l'ancienne chapelle du palais épiscopal.

Février 1873, la France ayant satisfait aux conditions imposées par l'Allemagne, un accord est conclu pour l'évacuation du territoire français avant la fin de l'année. À Toul, la date prévue du départ des troupes d'occupation est fixée au 31 juillet. Le 24 juillet, le conseil municipal prend la décision qu'aucune manifestation officielle ne sera faite à l'occasion de l'évacuation de la ville. Le 29 juillet, le colonel Schaumann, commandant la garnison, écrit au maire de Toul pour le remercier « *pour les peines qu'ils se sont données pour veiller au nécessaire de la garnison et des troupes de passage* ». La population n'est pas oubliée. Le colonel lui témoigne sa reconnaissance « *pour l'admirable résignation avec laquelle elle a supporté le lourd fardeau de l'occupation* » et il exprime les vœux que la ville de Toul prospère et qu'un avenir toujours heureux lui soit réservé.



Le maire de Toul était absent, il était au mariage d'un ses parents à Lunéville. Absence diplomatique ? C'est le premier adjoint, Nicolas Husson, qui rédigea la réponse au colonel Schaumann. « *Veillez agréer l'expression de notre gratitude. Nous venons de traverser des temps bien calamiteux, mais ceci a été pour notre ville une sorte de soulagement dans ses peines, c'est que le commandant des troupes d'occupation fut confié à des mains telles que vous...* » Il n'est pas certain que la population partageait les mêmes sentiments que Nicolas Husson. La veille de départ, les chefs allemands s'étaient rendus à l'hôtel de ville pour prendre congé des autorités touloises. Visite qui leur fut rendue.

Enfin, le 31 juillet, après 34 mois d'occupation, la garnison prussienne forte de 3000 hommes s'appête à évacuer la ville de Toul. À 4 heures, la garnison défile des casernes jusqu'à la porte de Metz où quelques habitants s'étaient rassemblés. Pas la moindre manifestation, pas un mot, pas un cri, les consignes avaient été données pour que l'évacuation se fasse dans la dignité. Les Prussiens sortent de la ville par la porte de Metz. Dès que les derniers soldats ont dépassé le faubourg Saint-Mansuy, des drapeaux sont déployés sur la cathédrale, Saint-Gengoult et l'hôtel de ville. Les cloches des deux églises sonnent à toute volée. Les habitants qui avaient confectionné des guirlandes de verdure et de fleurs, relient les maisons entre elles. Les pompiers, qui ont tant



donné pendant les années d'occupation, défilent musique en tête dans les rues suivis par des milliers de personnes. On danse, on boit, on crie : « vive la République, vive la France » ; on réclame même le retour d'Adolphe Thiers, 1^{er} président de la République, qui vient de démissionner.

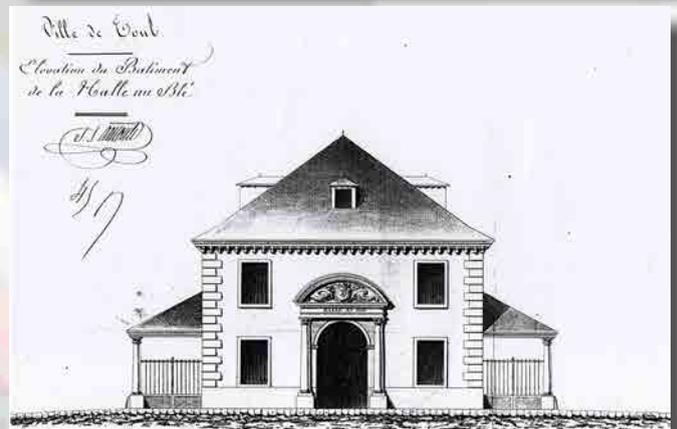
Un Toulouais, Peltier, brasseur, adressa un télégramme à Thiers : « *Nous serions ingrats, si aujourd'hui nous ne venions pas vous dire : « La ville de Toul est libre » . Puisse votre patriotisme recevoir, pendant de longues années encore, l'expression de notre reconnaissance et de notre entier dévouement »*. L'ancien président lui répond : « *...je vous remercie des sentiments que vous m'avez exprimés au nom d'un grand nombre de vos compatriotes... »* Rien ne prouve qu'un grand nombre de patriotes aient souscrit au télégramme de Peltier. Un autre télégramme de la même veine fut envoyé au Président de la République. Liberté ? Mais pas pour tout le monde. Trois jours avant la libération de Toul, un enfant de 10 ans, fut condamné pour vol et à être détenu jusqu'à l'âge de 18 ans dans une maison de correction.

Une loi promulguée le 25 mars 1874, prolongeait le mandat des assemblées municipales jusqu'au 1^{er} janvier 1875. Une autre loi fixait les élections municipales au 21 novembre 1874. Edouard Deligny obtint 997 voix sur 1017 votants ; Nicolas Husson, 1^{er} adjoint sortant, 864 voix, il était devancé par son collègue Etienne Manginot, deuxième adjoint, 977 voix. 553 électeurs se portent sur Verlet Hanus, chef de bataillon. Petite précision, il n'était pas candidat. Édouard Deligny est maintenu dans ses fonctions de maire, ainsi que Manginot et Husson, 1^{er} et 2^{ème} adjoints, par décret présidentiel du 28 avril 1876. Ce n'est qu'en 1882 que les maires et les adjoints seront élus par les conseils municipaux. Sauf à Paris.

Après la défaite de 1870 qui a fait perdre l'Alsace et la Lorraine, il incombait au gouvernement de repenser la défense de nos frontières. De 1874 à 1883, la construction de plusieurs forts (Toul, Lucey, Vилley-le-Sec, Ecouves, Blénod, Trondes, Le Tillot, Domgermain, Gondreville et les redoutes de Dommartin, de la Justice, et de Chaudeney) ainsi que de nouvelles casernes intra-muros, va injecter dans l'économie près de quinze millions de francs équivalant à cinq milliards cinq cents millions d'euros. Si on a fait appel à des entreprises extérieures à Toul, les entrepreneurs toulouais ne furent pas écartés. L'entretien et la modernisation des forts, se poursuivront jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale. La montée en puissance de la garnison comblera la dépopulation de la ville constatée depuis la Révolution, 8 112 habitants en 1790, 6 865 en 1872. Toul a peu bénéficié de l'arrivée de réfugiés alsaciens, ces derniers ayant préféré s'installer à Nancy, à Pont-à-Mousson ou Lunéville.



Le fort de Toul



Le bain des dames au Jard



Toul à la fin du XIX^e siècle



La Sous-préfecture

Une des tâches incombant à l'assemblée municipale, fut d'effacer les traces du siège de Toul et de rendre la ville un peu plus accueillante. C'est la création d'un square devant la Halle-aux-Blés (aujourd'hui le centre Jules Ferry), d'un bain pour les dames au Jard (derrière les moulins Aubry), de la canalisation de l'Ingressin entre les rues Pont-de-Vaux et Malpertuis. En 1878, le maire sollicite de l'autorité militaire la suppression de zones de servitude militaire ; il justifie cette requête par la réponse aux demandes de logements pour les officiers de passage. En libérant quelques zones de servitude militaire, on pourrait construire des logements en dehors des remparts pour des familles d'ouvriers habitant en ville, les logements ainsi libérés pourraient être affectés aux officiers. Il faudra attendre encore quelques années pour que l'armée accède à cette requête.

Réélu conseiller municipal en 1878 et 1881, Édouard Deligny est maintenu dans ses fonctions de maire par décret présidentiel. 1880, le docteur Chapuis, conseiller municipal, futur député et maire de Toul, propose d'interdire les processions religieuses en ville et de remplacer les sœurs congréganistes par des enseignantes laïques. L'assemblée municipale, tout en regrettant qu'une loi « *n'interdise pas d'une manière générale et absolue toute cérémonie extérieure au culte, considère que dans les circonstances actuelles, le vœu est inopportun* » déclare ne pas l'adopter. Concernant l'autre proposition, elle est rejetée sans explication. Le docteur Chapuis n'imagine pas ce que ses propositions vont engendrer. Un an plus tard, elles sont adoptées contre la volonté du maire et des adjoints qui démissionnent le 10 juin 1881. Édouard Deligny évoquera, dans sa décision,

le décès de son épouse. Mais il demeurera conseiller général du canton Toul-Nord jusqu'en 1883, il avait été élu en 1877. Édouard Deligny décède le 6 janvier 1899.

Lors de ses obsèques, les orphelins de l'hospice, garçons et filles, se tenaient de chaque côté du corbillard, rappelant qu'Édouard Deligny avait créé l'orphelinat. Une grande partie de population accompagna le convoi mortuaire jusqu'au cimetière où plusieurs discours furent prononcés, par le maire Albert Denis, Sahune de Lafayette, conseiller général, Léon Denis, membre de la commission de la bibliothèque et du musée, le général Michon, président de l'amicale des anciens élèves du collège, et Ledroit, inspecteur primaire. L'après-midi, on procéda à une distribution de 500 francs aux indigents. Édouard, par testament, léguait 5 000 francs au Bureau de Bienfaisance, 1 000 francs au Bureau Economique (des repas étaient distribués aux pauvres place Pont-des-Cordeliers), 1 000 francs à la Ligue de l'enseignement et 1 000 francs à partager à parts égales entre les pauvres de la commune et les « *pauvres honteux* ». L'ancien maire avait dressé une liste des bénéficiaires. Toujours par testament, il faisait don de plusieurs œuvres d'art au musée.

Le 30 avril 1899, la municipalité vote un crédit de 200 francs pour l'achat de deux portraits de Deligny pour être placés, l'un dans le cabinet du maire, l'autre dans une salle du musée. 13 août 1899, les héritiers de Deligny cèdent au département de Meurthe-et-Moselle l'immeuble de la place de la République ayant appartenu à Édouard Deligny pour y installer la sous-préfecture. Une rue porte le nom Édouard Deligny.

Étienne Manginot

Né à Toul le 6 mars 1823. Manufacturier fabricant de chapeaux.

Maire de Toul du 2 août 1881 au 16 octobre 1882, du 17 décembre 1882 au 18 août 1884, du 10 janvier 1886 au 18 janvier 1894. Adjoint au maire du 15 mai 1871 au 28 avril 1876 (démissionnaire) Conseiller général canton Toul-Nord 1883 à 1895

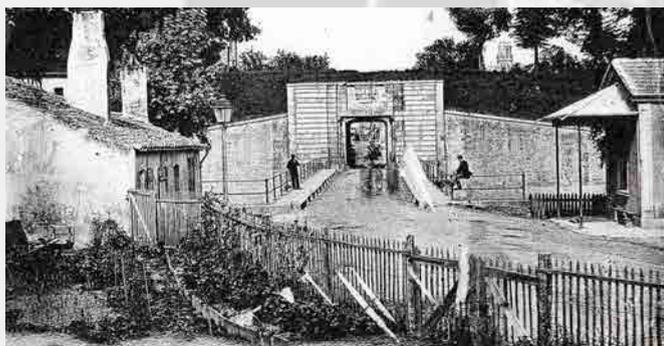
Les années passées à la tête de l'hôtel de ville, ne furent pas un long fleuve tranquille pour Étienne Manginot. Sa carrière commence par son élection au conseil municipal en 1865. En 1871 et 1874, il est nommé deuxième adjoint par un décret présidentiel. En 1876, il demande à être relevé des fonctions d'adjoint. Il est pourtant réélu conseiller municipal en 1878.

Et nous entrons dans une suite de crises aux aboutissements ubuesques. Suite à la démission du maire Edouard Deligny, un arrêté préfectoral du 17 juin nomme Mahalin Prosper délégué aux fonctions de maire. Des élections complémentaires ont lieu pour remplacer deux conseillers, Charpy Joseph dont l'élection avait été annulée et Denis Léon démissionnaire. Elles se déroulent les 31 juillet et 7 août 1881. Après le scrutin, Mahalin démissionne ; il est remplacé par Manginot sur décision du préfet, nomination confirmée par décret présidentiel du 30 août 1881. Mahalin Prosper et Evrard Jean sont nommés respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjoints. Le 12 avril 1882, le conseil municipal doit procéder à l'élection du maire et des adjoints. Ces derniers n'étant que délégués aux fonctions de maire et d'adjoints. Manginot est élu maire par 17 voix, Mahalin premier adjoint par 15 voix, et Evrard, second adjoint par 17 voix, sur 23 votants. Cinq mois plus tard, nouveau coup de théâtre : le maire et les adjoints démissionnent. Le conseil est de nouveau convoqué le 8 octobre. Manginot est élu par 11 voix, mais il refuse. 5 novembre, le conseil vote une nouvelle fois. Le scrutin donne 3 voix à Cordier Julien (futur député) et 11 bulletins blancs. C'est l'impasse. Finalement, tout le conseil démissionne ; de nouvelles élections sont prévues. Le 10 novembre, le préfet nomme Mahalin délégué à la fonction de maire. Les élections ont lieu

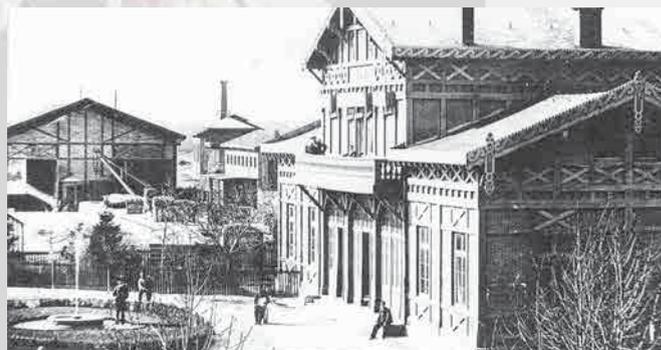
les 26 novembre et 3 décembre. Sur 2 043 inscrits, on compte 1 228 votants, Manginot obtient 1 079 voix. Le nouveau conseil municipal va pouvoir enfin élire le maire et les adjoints jusqu'aux élections et mettre fin à la crise. Manginot est élu maire par 22 voix sur 23 votants. Le conseil municipal restera en fonction jusqu'en 1884, date prévue pour le renouvellement des municipalités.

5 avril 1884, une nouvelle loi électorale est promulguée. Aux termes de cette loi, les conseils municipaux sont élus au suffrage universel pour une durée de quatre ans. Le maire et les adjoints sont élus par l'assemblée municipale. Un mois plus tard, le 4 mai, les électeurs sont appelés aux urnes pour renouveler le conseil municipal. Manginot ne se représente pas. Le Père Ubu revient en force. La veille des élections, aucune liste n'est déposée. Le jour du scrutin une liste est distribuée sans que l'on sache de qui elle émane. 23 conseillers sont élus, mais aussitôt, onze conseillers démissionnent, parmi lesquels d'anciens adjoints Mahalin, Evrard, Block et Bauvalet. Les conseillers restants élisent Léon Denis, provisoirement à la fonction de maire. 1^{er} juin : élection pour remplacer les 11 conseillers, mais il n'y a toujours pas de candidats. 11 noms sortent malgré tout des urnes. Les Toulousiens commencent à avoir assez de ces élections à répétition aussi, sur 2 119 inscrits, seulement 905 électeurs se déplacent.

Le 8 juin les 23 conseillers sont élus sans qu'ils soient candidats. Ils portent leur choix sur Dollot Jules, comme maire, Bruxelles Jean-Louis et Larcher Henry-Victor, adjoints au maire.



La Porte Moselle en 1870



La gare de Toul en 1870

Jules Dollot

Né à Toul, le 26 mars 1850. Ingénieur des arts et manufactures.
Maire de Toul du 8 juin 1884 au 18 janvier 1886.

Enfin le ciel semble s'éclaircir au-dessus de l'hôtel de ville. Eh bien non ! Le 4 décembre 1884, trois conseillers démissionnent au sujet du budget du Bureau de Bienfaisance sur lequel sera subventionné l'école primaire, alors que les trois conseillers préconisaient que l'école soit prise en charge sur le budget de la Ville. Le docteur Chapuis démissionne également n'ayant pas obtenu du maire des garanties concernant la laïcisation des enseignantes des écoles. Onze mois plus tard, le 22 novembre 1885, sept conseillers se démettent de leur mandat. Ils invoquent l'attitude autoritaire du maire, et son refus de discuter une proposition pour l'organisation des élections complémentaires afin de pourvoir aux quatre postes vacants, alors que des décisions importantes doivent être prises qui concernent la question des eaux. Finalement le conseil municipal démissionne. Le maire et les adjoints restent en poste jusqu'aux prochaines élections.

Jules Dollot avait créé à Toul une fabrique de vinaigre. Des revers de fortune le contraignirent à reprendre son métier d'ingénieur civil. Le 18 mai 1890, il vend sa vinaigrerie, ses fabriques de moutarde et de vins de raisins secs, sises rue Saint-Amand à Toul, ainsi qu'un jardin à Saint-Evre. Il travaille ensuite pour l'Etat, à

la construction du nouveau chemin-de-fer au Tonkin. Malheureusement, le 25 juillet 1901, victime d'une insolation, il décède pendant la traversée de la mer Rouge, sur le navire le Polynésien. Pendant les 18 mois de son mandat, Jules Dollot s'est employé tant bien que mal à gérer la crise au sein du conseil municipal. Le dossier sur la distribution des eaux est resté lettre morte. Il faudra attendre 1908 pour que les Toulousiens bénéficient de l'eau courante. En juillet 1885, il avait fait voter une somme de 1 000 francs pour l'établissement d'un accès du jardin de l'hôtel de ville donnant sur le parvis de la cathédrale.

Après la démission du conseil municipal, les électeurs sont convoqués, le 3 juin 1886, pour élire leurs représentants à l'hôtel de ville. La liste Républicaine conduite par Manginot, obtient la majorité avec 17 élus. Les Républicains Démocrates seront représentés par 6 élus. Le docteur Chapuis issu de cette formation a été battu. Le 10 juin Manginot est élu maire de Toul par l'assemblée municipale, par 14 voix sur 23. Block Mathieu, banquier, et Willaume Jean-Baptiste, ancien tanneur, sont élus respectivement premier et deuxième adjoints.

Etienne Manginot sera réélu maire, en 1888 et 1892.

Aux élections municipales de 1892, il n'y a qu'une seule liste présentée par le maire sortant et une candidature unique portée par le docteur Chapuis qui obtient un score honorable de 773 voix, le maire en obtient lui 806. Fait unique dans les annales municipales, lors de l'élection du maire, Manginot souffrant, est excusé. Le plus jeune conseiller est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, il s'agit d'Albert Denis, futur maire et député. En décembre 1893, Manginot démissionne pour raison de santé. En 1895, il ne se représentera pas à l'élection du conseil général du canton Toul Nord où il était élu depuis 1883. Le 7 juin 1892, le président de la République Sadi Carnot qui, l'avant-veille, était en visite à Nancy, est reçu à l'hôtel de ville de Toul par les autorités civiles et militaires. Les habitants étaient invités à décorer leurs fenêtres « pour assurer une réception digne du Chef de l'Etat »

Etienne Manginot décède le 5 janvier 1900. Lors des obsèques, Léon Denis évoquera la carrière politique et industrielle de l'ancien maire et rappellera qu'il fut

un des fondateurs, en 1848, de la Société de Secours Mutuel. Un mois plus tard, l'Est Républicain rappelle l'engagement de l'ancien maire dans la Garde Nationale et la part qu'il prit à la défense de la ville en 1870. Il évoqua également son adhésion à la République, et son action auprès de ses compatriotes pour qu'ils adhèrent à cette « forme de gouvernement ». Deux mois avant, le journal la Moselle rappelait que « Manginot avait fait acte d'adhésion au régime de Napoléon III ».

Étienne Manginot lorsqu'il démissionne peut se prévaloir d'un bilan positif :

- 1882-1883 : les portes Moselle et de France, sont démolies et reconstruites à ciel ouvert. La chaussée est redimensionnée pour permettre le passage des voitures attelées.
- 11 juillet 1886 : construction d'un square avenue Victor Hugo et ouverture de promenades entre la porte de France et la porte Moselle.
- 1886 : début des travaux de l'école de filles rue des Artisans (aujourd'hui rue Jeanne d'Arc), sur



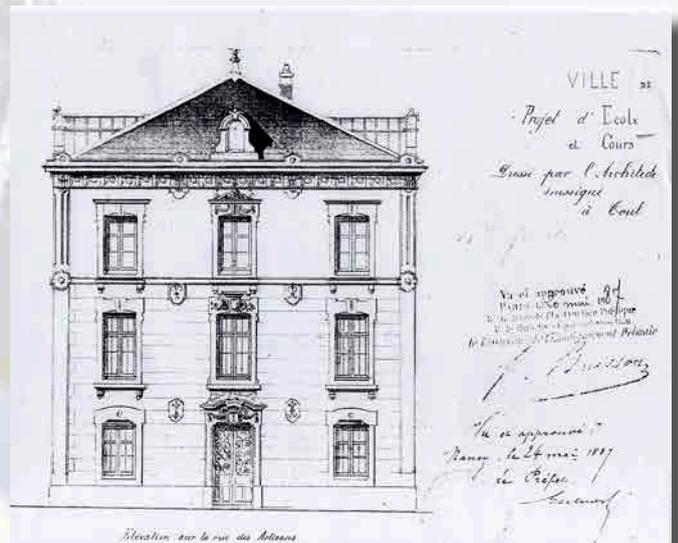
La Porte Moselle en 1900



Le square Victor Hugo

l'emplacement de la Halle-aux-Blés. Cette dernière avait été construite après la démolition de l'église Saint-Amand.

- 4 décembre 1887 : construction d'un kiosque de musique place de la République.



Projet pour l'école de filles

- 1888 : le Fourneau Economique installé dans l'ancien couvent des Cordeliers a distribué 19 113 repas aux élèves des écoles municipales. La ville comptait 930 élèves dont 200 à la Maison-Dieu qui ne bénéficiaient pas forcément des repas servis au Fourneau Economique. La même année, le Bureau de Bienfaisance, qui avait en charge l'hospice où séjournait 80 vieillards, 54 malades et 50 orphelins, apportait des secours en argent et en nourriture aux plus démunis et des vêtements aux apprentis. Très en avance sur leur temps, des personnes intervenaient au domicile des personnes âgées handicapées, pour les aider dans leur quotidien..



L'Oeuvre du Trousseau

- Toujours en 1888 : premières constructions avenue de la Gare. Cette avenue va considérablement se développer jusqu'en 1900. Ouverture d'une porte dans les remparts près de la sortie des eaux, afin de permettre le passage du réseau de la voie ferrée de 60 qui reliait tous les établissements militaires.



Le chemin de fer militaire avenue Victor Hugo

- 1890, début du pavage des rues. Autrefois, les rues étaient creusées en cuvette et traversées sur toute la longueur par un caniveau. L'eau se déversait dans l'Ingressin qui coulait à ciel ouvert. Lorsqu'il pleuvait, des jeunes gens « Sénateurs » accouraient avec une planche au carrefour ; on payait un sou pour traverser le pont improvisé. Si c'était une jeune fille on lui disait « *passer beauté* », aux dames âgées « *beauté passée* » qu'elles n'accueillaient pas toujours avec un sourire.



Le kiosque de la rue Michâtel

- 1891 : 12 années auront été nécessaires pour la construction du petit pavillon bleu à l'angle des rues du Murot et Michâtel. En 1878, la Ville se porte acquéreur de la maison d'angle pour la démolir, afin de permettre aux voitures attelées de tourner plus facilement. Le propriétaire de l'immeuble voisin émet des réserves ; il craint que le mur mitoyen ne résiste pas à la démolition. La Ville diligente une enquête. Le mur pouvait résister, comme il pouvait s'écrouler. En 1890, le maire prend le risque et fait démolir la maison d'angle. Le mur mitoyen a tenu bon. A la place, on construit un charmant petit édifice. Son pignon, son armature en bois saillant, ses ouvertures cintrées et ses carreaux en faïence, suscitent encore aujourd'hui bien des interrogations

La faïencerie de Bellevue loue le pavillon et l'utilise comme vitrine d'exposition. En 1903, Ruffin, cordonnier, installe son atelier dans le pavillon après le retrait de la faïencerie. En 1925, Ruffin cède le pas de porte à un confrère Marcel Grosjean, qui l'occupera pendant 30 ans. Le pavillon est ensuite mis à disposition des scouts, puis aux Amis du Musée et à Etudes Tuloises. Aujourd'hui, le pavillon est géré par le service communication de la Ville.

-1891 : aménagement d'un dispensaire rue de la Monnaie, réservé aux pensionnaires des maisons closes.

- 3 décembre 1891 : création d'un nouvel abri place du marché.



Abri de la place du Marché aux légumes



Le théâtre

- 1891 : le conseil municipal donne son accord pour la construction d'une chapelle à Saint-Mansuy, sous réserve que cela n'affecte pas les finances de la ville.

- 1895 : installation d'une usine d'électricité à Toul. La même année, construction de la nouvelle gare, en remplacement de l'ancienne construite en bois.

Mais ce dont Étienne Manginot est le plus fier, c'est la construction d'un nouveau théâtre à Toul. La nouvelle salle de spectacle s'élèvera à côté du café de la Comédie. Le même bâtiment abritait le théâtre édifié pendant la Révolution dans l'ancien couvent du Tiers-Ordre des Dominicaines. En 18 mois, les travaux sont terminés, L'inauguration a lieu le 16 novembre 1892. Le nouveau théâtre compte un peu plus de 600 places.

Zéphir-Philogène Leduc

Né à le 28 mars 1835 à Saint Léger-les-Authie dans la Somme.

Ancien maréchal des logis bottier au 6^{ème} Dragons.

Maire de Toul de 1894 à 1896

A la suite de la démission d'Étienne Manginot, le conseil municipal se réunit le 18 janvier 1894 pour élire le maire. Auparavant, les électeurs avaient été appelés à voter les 24 et 31 décembre 1893 pour remplacer quatre conseillers. Deux élus municipaux étant décédés, Ory et Varin, et deux conseillers démissionnaires, le docteur Chapuis député, et Boursier. Le vote du conseil municipal donne 19 voix sur 23 à Zéphir Leduc qui est élu maire de Toul. Ulry Charles et Martin Gustave recueillent 15 et 16 voix, ils occuperont les postes d'adjoints au maire.

Cette municipalité restera en place jusqu'en 1896, elle avait été élue en 1892. En 1896, Zéphir Leduc annonce qu'il ne se représentera pas ; il quitte Toul pour Ante dans la Marne, petit village de moins de 100 habitants dont il deviendra le maire. Son épouse, Céleste Athanaïse était décédée en décembre 1895.

Les 30 mois passés à la tête de la mairie ne lui ont pas permis de répondre à l'attente des habitants. On lui reprochait d'avoir instauré des droits d'octroi pour des denrées qui étaient exemptées, comme le beurre, les abats, les savons, et d'avoir augmenté les droits sur les alcools, le vin, alors que les vigneron traversaient une crise avec les maladies de la vigne. Autre problème épineux, l'alimentation en eau de la ville qui en manquait cruellement. Le maire avait porté son choix sur le village de Sexey-aux-Forges pour l'adduction des eaux à Toul. Cette décision était loin de faire l'unanimité même parmi la majorité du conseil.

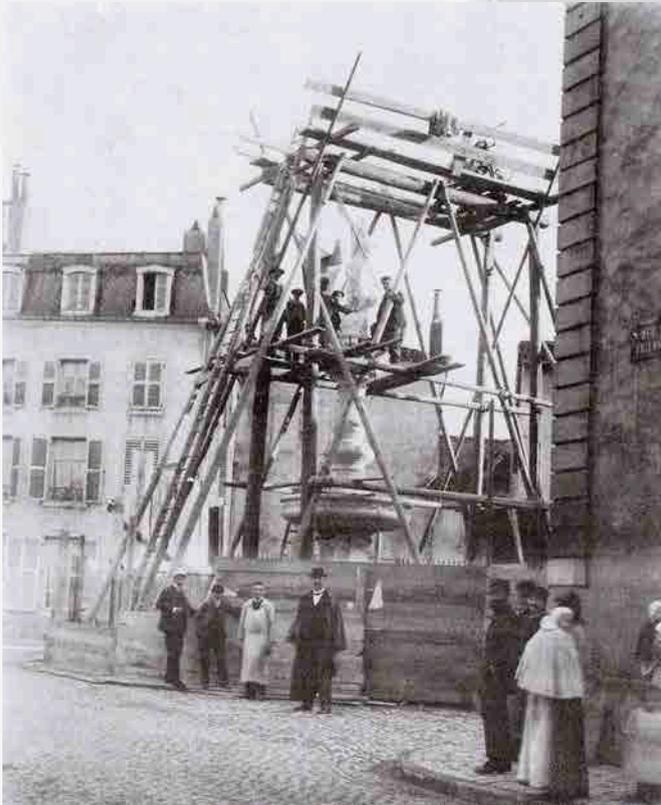
Autre grief, l'interruption du pavage des rues commencé durant le mandat d'Étienne Manginot. Le maire, Zéphir Leduc, justifiait que l'arrêt des travaux avait permis de réaliser cent mille francs d'économies qui seraient consacrées pour l'adduction des eaux. Huit jours avant les élections, le pavage des rues a repris.

Au crédit du maire sortant, la construction de la fontaine Curel, place Croix-en-Bourg, offerte à la Ville par Louis Curel, entrepreneur, et l'installation de l'éclairage au gaz à Saint-Evre.

Absence motivée ou diplomatique ? Le maire de Toul était absent, le 18 avril 1896, lors de la visite à Toul du président de la République Félix Faure accompagné du ministre de la Guerre Cavaignac. Le journal « La



Le pavage des rues



Construction de la Fontaine Curel

Moselle » accusera le maire de Toul d'avoir quitté Toul avant la fin de son mandat, d'avoir omis d'avertir la population de la venue du président de la République et surtout du peu d'empressement de la part des adjoints lors de la réception à l'hôtel de ville du président Félix Faure. Les habitants avaient quand même dû être informés car quelques rues étaient pavées et une foule nombreuse attendait le train présidentiel à la gare de Toul.

Les élections municipales ont lieu le 3 et 10 mai 1896. Deux listes sont en présence pour le renouvellement du conseil municipal. La liste des Républicains Démocrates Progressistes (gauche radicale) est conduite par le docteur Chapuis. Le journal « La Moselle » soutient le docteur Chapuis qui avait démissionné du conseil municipal en 1893 en raison de son élection, un an plus tôt, à l'Assemblée Nationale. La liste Républicains Conservateurs est portée par Paul René Marie Gaston Pourcet de Sahune Lafayette (« La Moselle » se faisait un plaisir d'énumérer les prénoms et le nom à rallonge du candidat opposé à Chapuis pour bien montrer qu'il était issu de la noblesse). Le journal « L'Echo Toulinois » lui apporte un soutien modéré. « La Moselle » plus engagée appelle « à l'union de tous les républicains pour combattre la bande de ses ennemis coalisés sous la bannière cléricale ». Les résultats des élections donnent 17 élus à De Sahune et 6 au docteur Chapuis.

Gaston Pourcet Sahune de Lafayette.

Né à Rambouillet le 9 décembre 1855.

Maire de Toul du 8 mai 1896 au 22 juillet 1898.

Sous préfet de Vouziers (Ardennes) puis de Toul de 1880 à 1894.

Conseiller général du canton Toul-Nord de 1895 à 1901.

Chevalier de la Légion d'Honneur, officier d'Académie.

Le conseil, réuni le 17 mai, élit De Sahune maire de Toul avec 17 voix sur 23 votants, Morlot et Martin, adjoints avec 22 voix. Majorité et opposition ont voté à l'unisson pour les adjoints.

En préambule c'est le maire sortant Leduc, de retour à Toul, qui ouvre la séance. Il se félicite de « *l'arrivée de nouveaux conseillers, sérieux, expérimentés, animés d'un esprit d'ordre et d'économie et d'un sincère amour de la République* ». Il tient également à dire sa satisfaction de laisser une situation financière prospère et surtout « *j'ai vu que la population avait fait justice des critiques exagérées et des imputations calomnieuses dirigées contre nous dans un but intéressé* ».

Le nouveau maire, fait un discours convenu « *Nous sommes ici pour nous occuper de questions*

municipales..., laissons au seuil de cette salle nos divergences d'opinion ».

Chapuis est d'accord avec le maire, « *mais, pour des questions politiques telles que les prochaines élections sénatoriales, nous entendons affirmer nos opinions personnelles* ». Et il propose que les séances du conseil aient lieu le dimanche après midi, afin de lui permettre d'y assister. La réponse du maire : la question viendra à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

Le 30 mai, lors de la séance du conseil municipal, la proposition du docteur Chapuis d'organiser les réunions de l'assemblée municipale le dimanche, est rejetée par 16 voix. Le docteur Chapuis prend note de « *ce parti pris de vouloir l'écartier des délibérations du conseil* ». François Badot, conseiller municipal d'opposition,

propose que les séances du conseil aient lieu en soirée pour permettre aux habitants d'y assister, proposition rejetée par 15 voix.

Durant les deux années qui vont suivre, l'opposition va être une force de proposition. Ouverture d'une quatrième porte dans les remparts qui verra le jour en 1901, agrandissement du collège, construction extra muros d'un nouvel abattoir réclamé depuis de longue date. Commencé la veille des élections, le pavage des rues se poursuit. La ville se dote de nombreux urinoirs à la grande satisfaction des habitants. Dans trente ans ils réclameront leur suppression ! Mais le problème de l'alimentation en eau ne trouve toujours pas de solution.

Le 6 octobre 1896, de nombreux Toulousiens se rendent à la gare de Toul, espérant apercevoir le tsar Nicolas II et son épouse dans le train qui les conduit à Paris. Le train ralentira en gare de Toul.

Gaston de Sahune, fort de sa victoire aux municipales et de son élection au conseil général en 1895, sollicite l'investiture de ses amis pour de se présenter aux élections législatives de 1898. Le docteur Chapuis, député depuis 1893, envisageait une campagne tranquille, assuré qu'il serait réélu facilement. La candidature de M. de Sahune l'oblige, en accord avec ses amis et le journal « La Moselle » qui le soutient, à repenser toute sa stratégie. Deux autres candidats sont annoncés. Le célèbre abbé Hémonet se définit comme le candidat anti-juif, qu'il veut chasser de l'administration, de l'armée et du pays, car « *Les Juifs n'ont qu'un seul but, spolier le pays et préparer son invasion par l'ennemi d'outre-Rhin* ». L'abbé est frappé d'interdit par sa hiérarchie. Le quatrième candidat, Gustave Picquart, est soutenu par les Républicains catholiques.

Comme à chaque élection, les électeurs ont droit à une campagne haineuse où tous les coups bas et les insultes sont de mises. Le plus virulent est l'abbé Hémonet, principal adversaire de De Sahune, « *le candidat des Juifs, politicien en baudruche, descend de l'émigré Labraguette* ». (Le père de Gaston de Sahune avait relevé le nom de Lafayette). En revanche, il est bien le cousin de Jean Casimir-Perier, éphémère président de la République, de juin 1894 à janvier 1895.

Le premier tour des élections a lieu le 8 mai. Les résultats sont sans appel. Il ne manque que 104 voix au docteur Chapuis pour être réélu. Le maire, M. de Sahune, est largement désavoué dans sa propre ville. Il n'obtient que 443 voix contre 1 149 à Chapuis. Sahune de Lafayette ne s'attendait pas à un tel échec ; aussi il adresse sa démission au préfet, qui l'avait soutenu, comme le sous-préfet de Toul. Respectant la règle républicaine,

il appelle à voter au deuxième tour pour « *le candidat sincèrement républicain M. le docteur Chapuis* ». Il faut dire que leur seul point de désaccord porte sur l'impôt. Chapuis est favorable à l'impôt progressiste sur le revenu, de Sahune, lui, préfère l'impôt proportionnel à la fortune.

L'élection du docteur Chapuis, sonne le glas des Républicains Modérés opportunistes sur les cantons de Toul, au profit des Républicains Radicaux, dont l'influence n'a cessé de progresser avec l'entrée en politique de Gustave Chapuis. Le mouvement va encore se renforcer avec la victoire d'Albert Denis aux municipales. Pendant trois décennies Chapuis et Denis, vont détenir tous les pouvoirs. Mais comme souvent en pareil cas, les ambitions, les divisions internes, vont conduire à la quasi disparition de la gauche radicale.

La démission du maire de Toul, Gaston de Sahune n'entraîne pas celle du conseil municipal. Le 28 mai, les conseillers municipaux se réunissent pour élire le maire. La veille, lors d'une réunion privée, la majorité du conseil municipal avait désigné Morlot pour être maire. La minorité informée de ce choix, déclare qu'elle votera pour Morlot. Le père Ubu une fois de plus, ne va pas être déçu. Lors du vote des conseillers pour l'élection du maire, Morlot obtient 21 voix sur 23 votants. Les deux adjoints ont porté leurs suffrages sur M. de Sahune. « La Moselle » explique ce vote : « *les anciens adjoints, qui nouvelle Calypso, ne pouvaient se consoler du départ de leur Ulysse* ». Contre toute attente Morlot refuse le poste de maire, alors qu'il a voté pour lui. Un deuxième tour s'impose : Morlot 20 voix, de Sahune 1 voix, Chapuis 2 voix. Encore une fois, Morlot a déposé un bulletin à son nom, malgré ça il maintient son refus. Il déclare qu'il souhaite la consécration d'un vote populaire. Un troisième tour est identique aux deux précédents. Morlot dévoile alors son plan. Le préfet, devant l'incapacité du conseil municipal d'élire un maire, n'aura d'autre choix que de demander la dissolution de l'assemblée municipale.

Nouvelle convocation du conseil municipal, pour sortir enfin de cette crise. 17 conseillers seulement répondent à l'arrêté préfectoral. Première consultation, six élus pensent encore que Morlot acceptera le poste de maire, mais il s'obstine dans son refus. Un deuxième tour donne 2 voix à Morlot, et 4 voix à François Badot. Ce dernier indigné demande la parole et déclare « *s'élever contre le triste spectacle que, dans une circonstance aussi grave, le conseil municipal donne à la population toulousaine* ». Morlot exprime l'avis « *que le conseil provoque lui-même sa dissolution, en votant dans ce sens un ordre du jour qui serait transmis au préfet* ». Léon Denis déclare « *qu'il considérerait comme une honte de recevoir d'en*

haut un décret de dissolution, suivi de la nomination d'office d'une commission municipale. Qu'il n'a jamais vu cela à Toul dans les plus grandes crises »

Le 22 juillet, par deux décrets du président de la République, le conseil municipal est dissous, et une délégation spéciale est créée. Trois personnes sont nommées pour administrer la ville jusqu'aux prochaines élections : Albert Denis, avocat, conseiller municipal, conseiller d'arrondissement depuis 1895, présidera la délégation. Il sera assisté par François Badot, et Léon Denis (oncle d'Albert), tous deux conseillers municipaux. Rappelons que ces trois hommes étaient membres de l'opposition. Le choix du président de la République est pour le moins étonnant. D'où la protestation des 18 conseillers de la majorité.

Les élections sont fixées au 28 août. Deux listes sont en compétition. Il n'y a pas de tête de liste, mais des figures de proue. Albert Denis, François Badot, Léon Denis, figurent naturellement dans la liste des Républicains démocrates. Lucien Morlot, Alfred Michon, général en retraite, Louis Colin, tous trois issus de l'ancienne majorité, portent les couleurs des Républicains modérés. Morlot et ses amis sont quasiment assurés qu'ils vont gagner les élections.

Les Républicains démocrates sont plus réservés, rappelons qu'ils avaient combattu l'idée de la dissolution. Ils n'en sont pas moins déterminés, multiplient les réunions, dénoncent les promesses qui n'ont pas été tenues par la majorité sortante. Le problème de l'eau est récurrent, il s'est même aggravé. Les fontaines n'assurent plus qu'un faible débit et ne répondent pas aux besoins de la population. Le pavage des rues, qui avait débuté la veille des élections précédentes, est loin d'être terminé. On reproche également l'attitude de Morlot qui a conduit à la dissolution du conseil municipal.

Les résultats du premier tour, donnent la victoire aux Républicains démocrates avec 15 élus. Pour le scrutin de ballottage 8 postes sont à pourvoir. « La Moselle », l'organe du parti des Républicains démocrates, exulte « la ville de Toul est délivrée depuis dimanche du joug

opportuniste et, pour la première fois, les Républicains démocrates entrent en majorité au conseil municipal ».

Les résultats du deuxième tour sont sans surprise puisque les Républicains modérés s'étaient désistés la veille des élections. Si le premier tour avait attiré 65% des électeurs inscrits, le deuxième recueille à peine 35% de votants.

Bien évidemment « La Moselle » qui n'a pas la victoire modeste, ironise « *Oui, ils ont eu raison de se représenter, MM. les dissous car ils ont pu ainsi se rendre un compte plus exact de leur popularité et apprécier les résultats de la belle combinaison qu'ils avaient adoptée* ». Le commentaire de Louis Collin qui figurait sur la liste de Morlot mérite d'être cité : « *Je vais pouvoir agrandir mon rayon de vestes et en fournir à tous mes copains* ». « La Moselle » soulignant « *Celui-là, au moins est philosophe et prend la chose gaiement, mais combien vont attraper la jaunisse* ».

La première réunion du conseil municipal a lieu le 10 septembre. Une fois les conseillers installés, ils procèdent à l'élection du maire. Albert Denis est élu avec 22 voix, une voix est donnée à François Badot qui est le doyen d'âge, qui prend la parole et s'adresse au nouveau maire : « *En vous appelant à la première magistrature de notre chère cité, nous avons choisi en vous l'homme instruit et intelligent, le républicain sincère...* ». Le maire à son tour s'adresse à ses collègues : « *François Badot doyen d'âge est l'incarnation de la démocratie intelligente et laborieuse. Je suis fier de saluer en M. Badot le président du comité démocratique qui vient une fois de plus, de conduire les troupes républicaines à la bataille et à la victoire...* ». Léon Denis et François Badot sont élus adjoints au maire avec 22 et 21 voix. François Badot remercie ses collègues mais, invoquant son âge, refuse le poste d'adjoint. Une nouvelle élection s'impose, Emile Mosbach est élu deuxième adjoint avec 15 voix.

...à suivre

Gérard HOWALD

Retrouvez les Études Toulaises sur : www.etudes-touloises.fr

Plus de 6 000 pages en ligne sur le net : c'est le patrimoine culturel réuni par les Études Toulaises depuis leur première parution en 1974. Elles sont désormais accessibles à tous. En 2018, plus de 105 000 visites auront été enregistrées sur ce site (+9%), 400 000 pages vues (+30%) et 190 000 articles téléchargés (+61%). Un vrai succès ! Une réelle satisfaction pour tous ceux qui ont permis la mise à disposition de ces richesses gratuitement pour le public dont la Ville de Toul.